

Equipier sapeur-pompier volontaire – module transverse

RS1358 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015

<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Socle élémentaire de l'engagement de sapeur-pompier volontaire permettant notamment d'intervenir en prompt-secours à personne et d'intervenir en sécurité pour le sapeur-pompier et son environnement.

Vérification des connaissances et savoir-faire des équipiers transverses sapeur-pompier volontaire pour les missions de prompt-secours et pour la sécurité individuelle et collective.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conformément au référentiel de compétences (Annexe de l'arrêté du 8 août 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires) :

Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale

Appliquer les techniques de premier secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants

Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

Préserver son potentiel physique et psychologique

Définies par le référentiel de compétence annexé à l'arrête du 8/8/2013 :

Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier

Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale

Appliquer les techniques de premier secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants

Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires NOR : INTE1315093A"" ,<http://www.interieur.gouv.fr/content/download/66004/477419/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%2008%2008%202013%20formations%20SPV.pdf>}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir au minimum 16 ans. Répondre aux exigences d'une visite médicale d'aptitude.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1358/>